

Commune de PONT DE CHERUY

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°11/2021

L'an **deux mil vingt et un**, le 21 janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Espace Pontois, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

**Présents** : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, MM. Philippe **ZUCCARELLO**, Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Sébastien **BLACHE**, Mme Danka **DRAGOJLOVIC**, M. Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Isabelle **ROUSSET**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY**, Anthony **NIAVET**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

**Procurations** : Mme Pascale **MERCIER** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**).

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

---

**Objet : ZAC CENTRE VILLE – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE  
POUR SUBVENTIONS TRAVAUX DEPOLLUTION DES ILOTS A-B ET E.**

### **Exposé du Maire.**

Par délibération du 3 décembre 2020, nous avons confié au bureau d'études GONE Environnement une mission de maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux de dépollution des îlots A-B et E de la ZAC Centre-Ville.

Ces travaux feront l'objet d'un appel d'offres afin de retenir une entreprise spécialisée dans le traitement et le confinement sur site des terres polluées.

Plusieurs dispositifs de subventionnement de ces travaux existent, à savoir :

- Dépollution des sols (porté par l'ADEME).
- Reconversion des friches industrielles (porté par la Préfecture de Région au titre du Plan France Relance).

Devant la complexité du montage technique de ces dossiers et afin de s'assurer de leur conformité au regard des règles d'attribution des subventions correspondantes, il convient de confier ce travail à un bureau d'études spécialisé.

Le bureau d'études GONE Environnement qui assure la maîtrise d'œuvre pour le suivi du futur chantier de dépollution des ilots A-B et E de la ZAC nous paraît pleinement indiqué pour se voir confier une mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour rédiger les demandes de financement précitées.

Une démarche identique avait déjà été suivie pour confier à ce bureau d'étude une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, afin de présenter à l'ADEME un dossier de subvention pour les études réalisées sur la dépollution des ilots A-B et E de la ZAC Centre-Ville.

Une subvention de 53 784,66 € a ainsi été attribuée à la commune par l'ADEME (représentant 67 % du montant des études).

Dans cet objectif, GONE Environnement nous a présenté une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dont le coût est de 16 750 € hors taxes, soit 20 100 € TTC.

Nous vous proposons de retenir cette proposition financière et m'autoriser à signer le contrat s'y rapportant.

Vous voudrez bien statuer.

---

- Vu la proposition financière présentée par le bureau d'études GONE Environnement ;

- Considérant la nécessité de confier une mission d'Assistance à maîtrise d'Ouvrage à un bureau d'études pour le montage des dossiers de subventions ADEME et Plan France Relance dans le cadre des travaux de dépollution des ilots A-B et E de la ZAC Centre-Ville ;

### **Décision**

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Attribue au bureau d'études GONE Environnement une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le montage et le suivi des dossiers de subventions ADEME et Plan France Relance présentés dans le cadre des travaux de dépollution des ilots A-B et E de la ZAC Centre-Ville.

☞ Autorise le Maire ou le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette mission, dont le coût est de **16 750 € hors taxes**.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Pour copie certifiée conforme  
Pont de Chérucy, le 25 janvier 2021  
Le Maire,

